

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/8071  
18 juillet 1967  
FRANCAIS  
ORIGINAL : RUSSE

LETTRE, DATEE DU 17 JUILLET 1967, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE L'UNION DES  
REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

J'estime nécessaire d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur les provocations militaires de caractère agressif auxquelles Israël continue de se livrer dans la zone du canal de Suez.

Dans les lettres qu'il a adressées les 13, 14 et 15 juillet 1967 au Président du Conseil de sécurité, le représentant permanent de la République arabe unie fournit de nouvelles données concrètes sur la violation flagrante par Israël des décisions du Conseil de sécurité concernant le cessez-le-feu.

Ces jours derniers, les forces armées israéliennes ont soumis, à plusieurs reprises, à des bombardements terrestres et aériens des villes et des localités de la République arabe unie situées le long du canal de Suez. Il y a eu des victimes parmi la population civile, ainsi que des dégâts matériels.

Les événements de la zone du canal de Suez montrent qu'Israël n'a pas renoncé à pratiquer, à l'égard de la RAU et des autres Etats arabes, une politique d'agression.

Le Gouvernement soviétique estime que les engagements armés dans la zone du canal de Suez qu'Israël a provoqués ont un caractère très dangereux et risquent de dégénérer en un conflit armé plus étendu.

En continuant à occuper les territoires des pays arabes dont il s'est emparé à la suite de l'agression, Israël foule aux pieds les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et du droit international et porte atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des Etats arabes. Pour empêcher que de nouveaux engagements militaires aient lieu et écarter le danger d'une nouvelle guerre dans le Proche-Orient, il est indispensable qu'Israël retire sans tarder

ses troupes des territoires des Etats arabes qu'il occupe. Tel est le but auquel doivent tendre les efforts de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de la présente lettre soit distribué comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le Ministre des affaires étrangères  
de l'Union des Républiques  
socialistes soviétiques,

(Signé) A. GROMYKO

-----